

AVIS D'IMPÔT 2018

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2017

Retrouvez cet avis
sur **impots.gouv.fr**
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E TOURNON-SUR-RHONE
14 RUE CAMILLE ARNAUD BP107
07301 TOURNON SUR RHONE CEDEX

eco' pli 51 MEUSE CHAMP PIC 21.08.18 CI0096



5639026990 0009

M PACAUD SERGE
OU MME PACAUD ISABELLE
6 RUE DU PRESOIR
07130 ST PERAY

5639026990 0009

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 06 37 243 208 147
Déclarant 2 (C) : 14 64 475 578 167
N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 152 290

Référence de l'avis : 18 07 0081839 49

Numéro FIP : 070 64 61 3023296789 3 A
Numéro de rôle : 016 A
Date d'établissement : 26/07/2018
Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **17/09/2018 (41)** **7 575,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre impôt sur le revenu	22 920,00 €
Montant de vos prélèvements sociaux	1 365,00 €
Versements sur 1er acompte	8 355,00 €
Versements sur 2d acompte	8 355,00 €

**À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le
revenu sera prélevé à la source.**

**Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS
CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE"
à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.**

Pour payer par
smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
votre impôt ? »

La somme que vous devez payer est supérieure à 1 000 €.

La loi rend obligatoire * le paiement de cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone, courrier ou courriel **uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance** (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le
01/09/2018.**

* À défaut, une majoration de 0,2 % du montant des sommes payées par un moyen de paiement non autorisé, avec un

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé (voir à la fin de l'avis) sous la référence unique de mandat :

FR46ZZZ0050020F37B4C208518PAS2A

Votre compte à débiter : FR84 3000 2042 0000 0004 3206 Q95 CL VALENCE

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus			
Total des salaires et assimilés 2.....		2 125	
Déduction minimale		- 430	
Salaires, pensions, rentes nets.....		1 695	1 695
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés	1 494		
Abattement 6.....	- 747		
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....	747		
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal.....			747
BNC professionnels déclarés.....	103 665	36 265	
BNC pro. hors quotient imposables	103 665	36 265	
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient			139 930
Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			3 502
Frais de capitaux mobiliers déclarés			241
Revenus de capitaux mobiliers imposables 7.....			1 860
Plus-values de cession de valeurs mobilières			72
Revenus fonciers nets.....			7 115
Revenu brut global.....			151 419
CSG déductible			- 530
Revenu imposable.....			150 889
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			* 31 421
Impôt avant réductions d'impôt			31 421
REDUCTIONS D'IMPOT 15	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Suite en page suivante >>>			

SITUATION DU FOYER M	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES 2	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS 3,00
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				